

## **ASSEMBLÉE DU 29 mars 2018**

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 29 mars 2018 à 16 h, sous la présidence de madame Myriam Nadeau.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté  
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Madame Line Thiffeault, directrice générale  
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – ressources humaines et services administratifs partagés  
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Sont absents :

Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau

### **Ouverture de l'assemblée**

---

#### **Période de questions :**

Madame Caroline Roy de Léger Marketing présente les résultats de l'enquête de satisfaction de la clientèle de la STO (par téléphone).

M. Jean-François Parent, résident du secteur Aylmer, soulève la problématique du bruit au terminus des Galeries Aylmer. Il s'enquiert des mesures d'atténuation du bruit qui seront prises. La directrice générale fournit des réponses et s'engage à communiquer avec M. Parent afin de lui faire part des solutions retenues.

M. Mike Duggan, conseiller à la Ville de Gatineau, prétend que depuis la fermeture du Parc-o-bus de l'Hippodrome, plusieurs usagers cherchent du stationnement. Il demande si la STO a prévu des budgets pour rendre disponibles d'autres espaces de stationnement, le long du chemin d'Aylmer. De plus, il déplore le fait que la ligne 46 n'arrête pas au Parc-o-bus Rivermead alors qu'il y aurait du stationnement disponible. La présidente et la directrice générale répondent aux questions soulevées.

CA-2018-027

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
  - 1.2 Présentation de l'enquête de satisfaction – édition 2017
  
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 22 février 2018

3. **Direction générale**
  - 3.1
  
4. **Direction - gestion de projets**
  - 4.1 Promesse de cession en faveur de la Ville de Gatineau – lots 4 075 494 et 5 633 551 – boulevard des Entreprises
  - 4.2
  
5. **Direction des finances**
  - 5.1 États financiers 2017
  - 5.2 Émission d'obligations au montant de 28 000 000 \$
    - 5.2.1. Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 28 000 000 \$
    - 5.2.2. Modification aux Règlements d'emprunt numéros 123, 124, 135, 146, 148 et 150, concordance et prolongation
    - 5.2.3.
  
6. **Direction développement, marketing et communications**
  - 6.1 Grille d'évaluation pour appel d'offres – Étude complémentaire pour la planification d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville de Gatineau
  - 6.2
  
7. **Direction des opérations**
  - 7.1 Contrat de soutien et d'entretien pour le progiciel Hastus 2013 et frais de service pour Google Maps
  - 7.2 Octroi de contrat – Modules TSP – SAEIV
  - 7.3
  
8. **Direction des ressources informationnelles**
  - 8.1
  
9. **Direction des ressources humaines**
  - 9.1
  
10. **Direction de l'approvisionnement**
  - 10.1
  
11. **Levée de l'assemblée**
  - 11.1

CA-2018-028

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du  
22 février 2018**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 février 2018  
soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-029

**Promesse de cession en faveur de la Ville de Gatineau –  
lots 4 075 494 et 5 633 551 – boulevard des Entreprises**

---

ATTENDU QUE la Société est propriétaire des lots 4 075 494 et 5 633 551 au cadastre officiel du Québec, dans la circonscription de Hull;

ATTENDU QUE la Société promet de céder à la Ville de Gatineau les lots 4 075 494 et 5 633 551 et concèdera à la Ville certaines servitudes pour les services afin de parfaire les infrastructures municipales;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'une promesse d'une cession des rues entre la Société de transport de l'Outaouais et la Ville de Gatineau;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
ET RÉSOLU :

QUE M<sup>me</sup> Myriam Nadeau, présidente de la Société, et M<sup>e</sup> Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Société, une promesse de cession des rues (lots 4 075 494 et 5 633 551) ainsi que l'acte de vente des rues et tous les actes de servitudes prévus à ladite promesse et découlant de cette dernière.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-030

**États financiers 2017**

---

ATTENDU QUE, conformément à l'article 138 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01), le trésorier a déposé les états financiers 2017 de la Société;

ATTENDU QUE ces états financiers ont fait l'objet d'un audit de la part de la firme Deloitte et de la vérificatrice générale de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE ces états financiers démontrent, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 1 183 947 \$;

ATTENDU QUE l'excédent budgétaire représente 0,8 % du budget 2017 au montant de 147,3 M\$;

ATTENDU la recommandation du Comité technique des finances et du trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau  
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
ET RÉSOLU :

QUE la Société de transport de l'Outaouais accepte le dépôt des états financiers vérifiés conjointement par la firme Deloitte et par la vérificatrice générale de la Ville de Gatineau, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

**Adjudication d'une émission d'obligations au montant de  
28 000 000 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux Règlements d'emprunts numéros **123, 124, 135, 146, 148** et **150**, la Société de transport de l'Outaouais souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 11 avril 2018, au montant de **28 000 000 \$**;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes;

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

Soumissionnaires	Prix	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
<i>Valeurs mobilières Desjardins inc.</i>	98,9570	3 879 000 \$	1,900 %	2019	2,74333 %
		3 984 000 \$	2,100 %	2020	
		4 091 000 \$	2,250 %	2021	
		4 202 000 \$	2,450 %	2022	
		11 844 000 \$	2,550 %	2023	
<i>Marchés mondiaux CIBC inc.</i>	98,97274	3 879 000 \$	1,850 %	2019	2,75322 %
		3 984 000 \$	2,150 %	2020	
		4 091 000 \$	2,350 %	2021	
		4 202 000 \$	2,450 %	2022	
		11 844 000 \$	2,550 %	2023	
<i>Financière Banque Nationale inc.</i>	98,8980	3 879 000 \$	1,850 %	2019	2,76332 %
		3 984 000 \$	2,050 %	2020	
		4 091 000 \$	2,250 %	2021	
		4 202 000 \$	2,500 %	2022	
		11 844 000 \$	2,550 %	2023	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme *Valeurs mobilières Desjardins inc.* est la plus avantageuse;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de **28 000 000 \$** de la Société de transport de l'Outaouais soit adjugée à la firme *Valeurs mobilières Desjardins inc.*;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater *Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE *CDS* agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et *CDS*;

QUE *CDS* procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à

signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la présidente et le trésorier de la Société de transport de l'Outaouais soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-032

**Modification aux Règlements d'emprunt numéros 123, 124, 135, 146, 148 et 150, concordance et prolongation**

ATTENDU QUE, conformément aux Règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de l'Outaouais souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **28 000 000 \$** qui sera réalisé le 11 avril 2018, réparti comme suit :

Numéro du Règlement d'emprunt	Montant
123	2 000 000 \$
123	1 000 000 \$
124	10 066 500 \$
135	1 638 000 \$
135	2 174 400 \$
146	1 600 000 \$
148	6 600 000 \$
148	1 700 000 \$
150	1 221 100 \$
<b>TOTAL</b>	<b>28 000 000 \$</b>

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les Règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les Règlements d'emprunt numéros 123, 146, 148 et 150, la Société de transport de l'Outaouais souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces Règlements;

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais avait le 10 avril 2018, un emprunt au montant de 14 688 000 \$, sur un emprunt original de 37 939 000 \$, concernant le financement des Règlements d'emprunt numéros 124 et 135;

ATTENDU QUE, en date du 10 avril 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 11 avril 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des Règlements d'emprunt numéros 124 et 135;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE les Règlements d'emprunt indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 11 avril 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de *Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* et seront déposées auprès de *CDS*;
5. *CDS* agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et *CDS*;
6. *CDS* procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. *CDS* effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, *CDS* prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Banque Laurentienne  
75, boul. du Plateau, unité G1  
Gatineau, Québec  
J9A 3G1

8. Que les obligations soient signées par la présidente et le trésorier de la Société de transport de l'Outaouais. La Société, tel que permis par la Loi, a mandaté *CDS* afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les Règlements d'emprunt numéros 123, 146, 148 et 150 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 avril 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 11 avril 2018, le terme originel des Règlements d'emprunt numéros 124 et 135, soit prolongé d'un (1) jour.

Adoptée à l'unanimité

**Grille d'évaluation pour appel d'offres – Étude complémentaire pour la planification d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la Ville de Gatineau**

ATTENDU QUE la Société procèdera, sous peu, à un appel d'offres public en vue d'attribuer un contrat de services professionnels pour une étude complémentaire pour la planification d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE pour octroyer un tel contrat, la Société utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectera les conditions énoncées à l'article 96.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu d'approuver les critères d'évaluation et la grille de pondération qui seront utilisés pour l'évaluation des propositions qui seront reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

ATTENDU la recommandation du Comité de travail conjoint STO-Ville de Gatineau-MTMDet et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau  
 APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
 ET RÉSOLU :

QUE soit approuvé les critères d'évaluation des offres et la pondération suivants, lesquels serviront à l'évaluation des propositions qui seront déposées dans le cadre de l'appel d'offres précité, à savoir :

ÉVALUATION DE CHAQUE PROPOSITION			FIRME A		FIRME B	
	Critères d'évaluation	Pondération (P)	Cote (%) (C)	Pointage (P x C)	Cote (%) (C)	Pointage (P x C)
COMPRÉHENSION 12	Nature du projet	5				
	Enjeux, défis et difficultés	7				
APPROCHE 28	Méthode	15				
	Échéancier	8				
	Communication et collaboration	5				
RESSOURCES 30	Équipe	10				
	Chargé de projet	15				
	Capacité de relève	5				
EXPÉRIENCE 30	Projets comparables	15				
	Assurance-qualité	5				
	Connaissance du territoire	5				
	Capacité d'innovation	5				
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :		100	/100		/100	

### Guide d'attribution des cotes :

GUIDE D'ATTRIBUTION DES COTES		
100 %	Excellent	Qui dépasse substantiellement sur tous les aspects le niveau de qualité recherchée.
85 %	Plus que satisfaisant	Qui dépasse pour plusieurs éléments importants le niveau de qualité recherchée.
70 %	Satisfaisant	Conforme en tous points au niveau de la qualité recherchée.
50 %	Insatisfaisant	Qui n'atteint pas pour quelques éléments importants le niveau de qualité recherchée.
20 %	Médiocre	Qui n'atteint pas sur plusieurs aspects le niveau de qualité recherchée.
0	Nul	Lorsque rien dans l'offre de service ne permet d'évaluer un critère.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-034

#### Contrat de soutien et d'entretien pour le progiciel Hastus 2013 et frais de service pour Google Maps

ATTENDU QUE le contrat annuel de support et d'entretien du système HASTUS-Véhicule, Hastus-Crew, CrewOpt, Minbus, HASTUS-Roster interactif, HASTOP, Geo, Hastinfo, HastinfoWeb, Hastus-ATP, Hastus-DailyCrew, Bid, BidMonitor et Selfservice version 2013 arrivera à échéance 16 juin 2018;

ATTENDU QUE *Giro inc.* est le seul fournisseur possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tel un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou un brevet;

ATTENDU QUE *Giro inc.* offre ce contrat de soutien et d'entretien ainsi que les services de Google Maps au coût annuel de 147 585 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 18-029;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de soutien et d'entretien du progiciel HASTUS pour les modules HASTUS-Véhicule, Hastus-Crew, CrewOpt, Minbus, HASTUS-Roster interactif, HASTOP, Geo, Hastinfo, HastinfoWeb, Hastus-ATP, Hastus-DailyCrew, Bid, BidMonitor et Selfservice version 2013 et les services de Google Maps à la firme *Giro inc.* pour une période d'un an à compter du 16 juin 2018, au coût de 169 686 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité



ATTENDU QUE le service de transport en commun est tributaire de la fluidité/congestion des axes routiers de la Ville de Gatineau et que le niveau de congestion augmente d'année en année;

ATTENDU QUE dans le cadre du schéma de couverture de risque, la Ville de Gatineau augmente le nombre d'intersections contrôlées par feux de circulation munies de préemption;

ATTENDU QUE le système de la Ville de Gatineau peut également donner une priorité de passage aux feux de circulation pour les autobus de la Société et par conséquent, augmenter la fluidité de circulation des autobus;

ATTENDU QUE le système d'aide à l'exploitation (SAEIV), fourni par INEO Systrans, installé sur 100 % de la flotte d'autobus de la Société, peut être rehaussé avec un module de priorisation aux feux de circulation (TSP) qui est en mesure de communiquer avec les systèmes de contrôle de feux de circulation de la Ville de Gatineau afin de bénéficier d'une priorité de passage;

ATTENDU QU'une soumission au montant de 113 791 \$ plus taxes a été déposée par la firme INEO Systrans pour l'implémentation de la priorité aux feux de circulation dans le module du système d'aide à l'exploitation;

ATTENDU QUE la firme INEO Systrans, fournisseur du système d'aide à l'exploitation (SAEIV), est fournisseur unique pour un module de priorité aux feux pour le système d'aide à l'exploitation implanté à la Société;

ATTENDU QUE les résultats obtenus par une autre société de transport, ayant le même système d'aide à l'exploitation et un lien de communication avec les systèmes de contrôle de feux de circulation similaire, font état d'une diminution des temps de parcours de l'ordre de 5 % (RTC);

ATTENDU QU'un protocole d'entente est actuellement en cours d'élaboration entre les représentants de la Ville de Gatineau et de la Société afin d'encadrer le fonctionnement et le financement des différents systèmes et équipements;

ATTENDU QU'une subvention de 90 % de 700 000 \$ a été accordée à la STO dans le cadre du programme FITC;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 18-035;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'implémentation de la priorité aux feux de circulation dans le module du système d'aide à l'exploitation soit octroyé à la firme INEO Systrans, au coût de 130 830 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 05 .

Adoptée à l'unanimité

.....  
Myriam Nadeau,  
Présidente

.....  
Richard Vézina,  
Secrétaire d'assemblée

PROJET



**STO**

Société de transport  
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil  
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais  
tenue le 29 mars 2018**